



1109271101

DATE DEPOT	2011-10-04
NUMERO DE DEPOT	2011R093089
N° GESTION	1986B06211
N° SIREN	337662217
DENOMINATION	A M INTERNATIONAL S A (AFRIQUE ET MEDITERRANEE INTEF
ADRESSE	31 RUE POUSSIN 75016 PARIS
DATE D'ACTE	2011/07/08
TYPE D'ACTE	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
NATURE D'ACTE	AUGMENTATION DE CAPITAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

86 B6211

Entreprise à POLE ENREGISTREMENT PARIS
Le 03/08/2011 Bordereau n°2011/822 Case n°28
L'apportement 500 €
Total à payer cinq cents euros
Montant reçu cinq cents euros
L'Agence
Greffier du Tribunal de Commerce de Paris
04 OCT 2011
N° DE DEPOT
Ex 6742

copie certifiée

curieuse

huer

A.M INTERNATIONAL

SA au capital de 678 460 €

31 rue POUSSIN

75016 PARIS

RCS PARIS 337 662 217

PM 08/07/11 AU-NT

06 07/07/11

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 8 juillet 2011

RO 93089

L'an deux mille onze, le huit juillet, à neuf heures, les administrateurs de la Société se sont réunis en conseil d'administration, au lieu du siège social, 31 rue POUSSIN, 75016 PARIS, sur convocation faite par le Président du conseil d'administration

Chaque administrateur a été convoqué par lettre remise en main propre

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents et ont émargé le registre de présence

M Zyad LIMAM,

Mme Danielle BEN YAHMED,

Mme Emmanuelle PONTIE

Compte tenu de la présence effective de la majorité des administrateurs, le conseil peut délibérer valablement Monsieur Zyad LIMAM préside la séance, en sa qualité de Président du Conseil d'administration

Mme Emmanuelle PONTIE est désignée comme secrétaire

Sur la demande du Président lecture est donnée du procès verbal de la précédente réunion qui est adoptée sans observation par le Conseil

Puis le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour

- Réalisation de l'augmentation du capital social de 19 040 euros par la création de 1 904 actions nouvelles de 10 € de numéraire assorties d'une prime d'émission de 29 euros
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

— Le Président du Conseil d'Administration constate que les fonds déposés avec les bulletins de souscription au CIC, ont atteint le montant de l'augmentation

n

EP

Le conseil arrête la liste définitive des personnes participantes à l'augmentation du capital social, laquelle liste restera annexée au présent procès verbal.

Modification des statuts et réalisation définitive de l'augmentation de capital

Sous réserve de l'établissement du certificat de souscription et de versement le conseil

- Modifie ainsi qu'il suit l'article 6 des statuts

Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de six cent quatre vingt dix sept mille cinq cent euros (697 500 euros) Il est divisé en soixante neuf mille sept cent cinquante (69 750) actions de même catégorie de dix euros (10 euros) chacune, libérées en totalité

- Constate que l'augmentation du capital social sera réalisée automatiquement au jour de l'établissement du dernier en date des certificats de souscription et de versement

Le conseil donne tous pouvoirs à M Zyad LIMAM à l'effet de

retirer chez le depositaire, les fonds correspondant aux libérations d'actions souscrites

remplir toutes formalités nécessaires pour la bonne fin des opérations

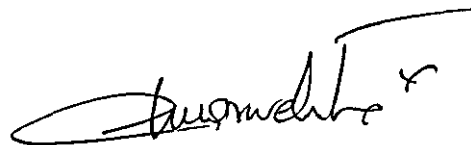
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins



Le Président

M Zyad LIMAM



Un administrateur

Mme Emmanuelle PONTIE